

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** PUBLIE LE  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGÉOIS**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30**

N° 5 - 144 / 2011 : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES : FIXATION DU MONTANT D'UNE DEUXIÈME BASE SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM

**L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
 Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMÈLS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 36**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011****N° 5 - 144 / 2011 : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES : FIXATION DU MONTANT D'UNE DEUXIÈME BASE SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

**Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,**

Le 28 septembre 2010, vous avez fixé le montant de la base pour l'établissement de cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises à 2 000 €.

Modifié par la loi de finances pour 2011, l'article 1647 D du code des impôts prévoit désormais que tous les redevables de la cotisation foncière des entreprises sont assujettis à une cotisation minimum établie à partir d'une base dont le montant est fixé par l'assemblée délibérante et doit être compris entre :

- 203 € et 2 030 € (chiffres 2011 revalorisés) lorsque le chiffre d'affaire ou les recettes hors taxes du contribuable est inférieur à 100 000 €,
- 203 € et 6 000 € pour les autres contribuables.

Je vous propose que le montant de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum soit fixé à 6 000 € pour les contribuables dont le chiffre d'affaires ou les recettes hors taxes est égal ou supérieur à 100 000 €.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,****VU** l'article 1647 D du code général des impôts,**VU** l'avis du Bureau Communautaire en date du 20 septembre 2011,**VU** l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 21 septembre 2011,

**DECIDE** que le montant de la base pour l'établissement de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises est fixé à 6 000 €, pour les contribuables dont le chiffre d'affaires ou les recettes hors taxes est égal ou supérieur à 100 000 €.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,  
Fait le 27 septembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

